



# info

## CIMENTERIES | SCP 106.01 | AOÛT 2025

### CONTENU

- 1 Salaires à partir du 1<sup>er</sup> août 2025
- 2 Primes d'équipes

### 1. SALAIRES À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2025

SALAIRE HORAIRE PAR CATÉGORIE			
2 <sup>ème</sup> Catégorie	21,4098 €	Catégorie A	22,0689 €
3 <sup>ème</sup> Catégorie	21,6874 €	Catégorie B	22,9593 €
4 <sup>ème</sup> Catégorie	21,9969 €	Catégorie C	23,5105 €
5 <sup>ème</sup> Catégorie	22,4802 €	Catégorie D	24,0659 €
6 <sup>ème</sup> Catégorie	22,9593 €	Catégorie E	24,9500 €
7 <sup>ème</sup> Catégorie	23,8391 €	Catégorie F	25,4692 €
		Catégorie G	25,9909 €
		Catégorie H	26,5101 €

### 2. PRIMES D'ÉQUIPES

Le salaire de référence est constitué par la moyenne arithmétique des salaires catégoriels de 4 à 7 et de B à H = 24,0792 € X 1,110420 = <u>26,73807 €</u>	
2 % de 26,7381 €	0,5348 € (pause du matin)
5 % de 26,7381 €	1,3369 € (pause de l'après-midi)
15 % de 26,7381 €	4,0107 € (pause de nuit)

### TELECHARGEZ L'APP ACV-CSC



Scannez le code QR et restez informé !



La CSC vous souhaite  
*un été rafraîchissant*



Retrouvez toutes les informations sur  
vos jours et votre pécule de vacances  
sur [www.lacsc.be/vacances](http://www.lacsc.be/vacances)

